



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL**

Conseil du **14 décembre 2020**

Délibération n° 2020-0350

commission principale : urbanisme, habitat, logement et politique de la ville

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) :

objet : Dispositifs Ecoréno'v et Lyon Eco Energie - Candidature à l'appel à manifestation d'intérêt plateformes du service public performance énergétique de l'habitat (SPPEH) lancée par la Région Auvergne-Rhône-Alpes

service : Direction générale déléguée au développement solidaire, à l'habitat et à l'éducation - Direction de l'habitat et du logement

**Rapporteur** : Monsieur le Vice-Président Payre

**Président** : Monsieur Bruno Bernard

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 150

Date de convocation du Conseil : lundi 30 novembre 2020

Secrétaire élu : Monsieur Valentin Lungenstrass

Affiché le : mercredi 16 décembre 2020

Présents : M. Bernard, Mmes Baume, Vessiller, M. Payre, Mme Picard, M. Kohlhaas, Mme Geoffroy, M. Van Styvendael, Mme Vacher, M. Artigny, Mme Khelifi, M. Athanaze, Mme Moreira, M. Bagnon, Mme Groperrin, M. Camus, Mme Hemain, M. Longueval, Mme Boffet, MM. Blanchard, Guelpa-Bonaro, Mme Dromain, M. Ben Itah, Mmes Arthaud, Asti-Lapperrière, Augey, MM. Azcué, Badouard, Barge, Barla, Mme Benahmed, MM. Benzeghiba, Blache, Blein, Mmes Borbon, Bouagga, M. Boumertit, Mme Bramet-Reynaud, M. Bréaud, Mme Brossaud, M. Brumm, Mme Brunel Vieira, MM. Bub, Buffet, Mmes Burillon, Burriland, Cabot, Cardona, Chadier, MM. Chambon, Charmot, Mme Charnay, MM. Chihi, Cochet, Cohen, Mmes Coin, Collin, MM. Collomb, Corazzol, Mmes Corsale, Crédoz, Crespy, Creuze, Croizier, MM. Da Passano, Dalby, David, Debû, Mmes Dehan, Delaunay, MM. Devinaz, Diop, Doganel, Doucet, Mmes Dubois Bertrand, Dubot, Dupuy, Edery, El Faloussi, Etienne, Fautra, Fontaine, Fontanges, Fournillon, Fréty, Frier, MM. Galliano, Gascon, Mme Georgel, MM. Geourjon, Girard, Mme Giromagny, MM. Godinot, Gomez, Grivel, Groult, Mmes Guerin, Jannot, MM. Kabalo, Kimelfeld, Mme Lagarde, MM. Lassagne, Le Faou, Mme Lecerf, MM. Legendre, Lungenstrass, Maire, Marguin, Marion, Millet, Mône, Monot, Mme Nachury, M. Novak, Mme Panassier, M. Pelaez, Mme Percet, M. Perez, Mme Perrin-Gilbert, M. Petit, Mme Picot, M. Pillon, Mme Popoff, M. Portier, Mmes Pouzergue, Prost, MM. Quiniou, Rantonnet, Ray, Mmes Reveyrand, Roch, M. Rudigoz, Mmes Runel, Saint-Cyr, Sarselli, Sechaud, MM. Seguin, Sellès, Mme Sibeud, M. Smati, Mme Subaï, MM. Thevenieau, Uhlrich, Vergiat, Vieira, Vincendet, Vincent, Mmes Vullien, Zdorovtsoff.

Absents excusés : Mme Petiot (pouvoir à M. Vieira).

**Conseil du 14 décembre 2020****Délibération n° 2020-0350**

commission principale : urbanisme, habitat, logement et politique de la ville

objet : **Dispositifs Ecoréno'v et Lyon Eco Energie - Candidature à l'appel à manifestation d'intérêt plateformes du service public performance énergétique de l'habitat (SPPEH) lancée par la Région Auvergne-Rhône-Alpes**

service : Direction générale déléguée au développement solidaire, à l'habitat et à l'éducation - Direction de l'habitat et du logement

**Le Conseil,**

Vu le rapport du 25 novembre 2020, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

**I - Contexte**

Le secteur résidentiel représentant 29 % des consommations énergétiques du territoire, la Métropole de Lyon conduit une politique ambitieuse de soutien à l'éco-rénovation des logements privés et sociaux, concrétisée par la mise en place, en 2015, de la plateforme Ecoréno'v dont les moyens sont :

- des informations et des conseils effectués par l'Agence locale de l'énergie et du climat (ALEC),
- des aides financières aux travaux,
- un accompagnement renforcé en direction des copropriétés.

Cette plateforme permet de concilier des enjeux sociaux, environnementaux et économiques. Depuis 2015, 44 200 000 € ont déjà été engagés jusqu'à fin septembre 2020, en faveur de la réhabilitation de 16 081 logements, soit 10 519 logements privés (10 230 en copropriétés et 289 individuels privés) et 5 562 logements publics sociaux.

Aujourd'hui, dans le cadre du schéma directeur des énergies (SDE) et du plan climat air énergie territorial (PCAET), respectivement adoptés par délibérations du Conseil n° 2019-3489 du 13 mai 2019 et n° 2019-4006 du 16 décembre 2019, les objectifs de rénovation énergétique des logements sont portés à 200 000 logements d'ici 2030, dont 75 000 logements sociaux, 100 000 logements en copropriété, et 25 000 maisons individuelles. Il est prévu que la moitié de ces 200 000 logements à rénover soit financée par Ecoréno'v.

Le secteur tertiaire quant à lui, représente 21 % des consommations énergétiques du territoire métropolitain, dont 60 % sont issus du tertiaire privé (bureaux, locaux d'activités, commerces, restauration, hôtellerie...). La Métropole a peu de leviers sur la rénovation énergétique du tertiaire privé. Elle peut toutefois aller dans le sens de la réglementation pour les entreprises de plus de 1 000 m<sup>2</sup> (le "décret tertiaire" exigeant des réductions de consommations énergétiques à atteindre entre 2030 et 2050) en déployant des dispositifs de communication, d'animation et d'accompagnement. Pour celles dont la surface est inférieure à 1 000 m<sup>2</sup>, ainsi qualifiées de "petit tertiaire privé", aucune exigence de rénovation énergétique n'est requise.

A ce jour, sur le territoire métropolitain, seul le dispositif Lyon Eco Energie, soutenu par la Métropole et l'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie (ADEME), animé par la Chambre de métiers et de l'artisanat et la Chambre de commerce et d'Industrie, permet aux très petites entreprises (TPE) et petites et moyennes entreprises (PME), de bénéficier gratuitement de conseils sous la forme de "visites énergie", visites axées principalement sur l'optimisation énergétique des équipements de production.

**II - Candidature de la Métropole à l'appel à manifestation d'intérêt : plateformes du SPPEH**

Le programme certificat d'économie d'énergie, service accompagnement à la rénovation énergétique (CEE SARE), porté par l'ADEME a été adopté par délibération du Conseil n° 2019-3797 du 30 septembre 2019. Il est doté d'un financement au niveau national d'environ 200 000 000 € sur la période 2021-2023. Au niveau régional, ce programme est porté et animé par la Région Auvergne-Rhône-Alpes. Cette ressource financière vient en remplacement de fonds ADEME perçus jusqu'à présent par la Métropole (10 % du budget de fonctionnement d'Ecoréno'v en 2019) ou par l'ALEC, porte d'entrée d'Ecoréno'v.

Dans ce cadre, un appel à manifestation d'intérêt, plateformes du SPPEH, a été lancé par la Région Auvergne-Rhône-Alpes visant à proposer des financements pour le conseil et l'accompagnement à la rénovation énergétique pour une durée de 3 ans (2021 à 2020 inclus).

Le programme CEE SARE finance les missions des plateformes du SPPEH autour de 5 axes :

- stimuler puis conseiller la demande,
- accompagner les ménages,
- accompagner le petit tertiaire privé (< 1 000 m²),
- mobiliser et animer l'ensemble des acteurs publics et privés de l'offre, impliqués dans les projets de rénovation,
- s'impliquer dans l'animation régionale.

La candidature est donc une opportunité pour la Métropole de poursuivre et de renforcer ses actions lancées dans le cadre de la plateforme Ecoréno'v pour l'habitat. Sur le petit tertiaire, la recette du CEE SARE permettrait de compléter l'offre de services pour inciter à la rénovation énergétique sur les équipements de chauffage, de ventilation, de climatisation voire d'aller jusqu'à l'enveloppe du bâtiment si la configuration le permet.

Le programme CEE SARE finance le service essentiellement à l'acte (information, conseil, accompagnement). Les différents actes devront donc être reportés mensuellement pour justifier du versement de la subvention. La Région, après avoir reçu les fonds appelés auprès de l'ADEME, versera aux territoires retenus les fonds attendus correspondants à la part CEE SARE ainsi qu'une contribution complémentaire de la Région.

Pour la Métropole, les actes éligibles au financement du programme CEE SARE seront assurés par ses partenaires ou opérateurs (ALEC, SOLIHA, accompagnement renforcé pour la partie habitat et Chambres consulaires pour la partie tertiaire dans le cadre du dispositif Lyon Eco énergie) ou en interne (subventions d'investissement relatives aux projets de rénovation énergétique, moyens humains). Selon les projections des actes prévisionnels, un tiers du coût de ces actes pourrait être pris en charge par le programme CEE SARE pour la partie habitat, un peu plus d'un dixième pour la partie tertiaire, soit une recette potentielle attendue s'élevant entre 850 000 € et 1 500 000 € par an.

Le dossier de candidature de la Métropole doit être remis à la Région Auvergne-Rhône-Alpes avant le 31 décembre 2020 pour pouvoir bénéficier de ce financement sur une durée de 3 ans ;

Vu ledit dossier ;

Où l'avis de sa commission urbanisme, habitat, logement et politique de la ville ;

#### DELIBERE

**1° - Approuve** la candidature de la Métropole à l'appel à manifestation d'intérêt, plateformes du SPPEH, lancé par la Région Auvergne-Rhône-Alpes pour le financement des plateformes Ecoréno'v et Lyon Eco énergie, par le programme CEE SARE et la Région.

**2° - Autorise** monsieur le Président à accomplir toutes démarches et signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de la présente délibération.

Et ont signé les membres présents,  
pour extrait conforme.

**Reçu au contrôle de légalité le : 16 décembre 2020.**